

Commission Mutations urbaines

Compte rendu de la réunion du mardi 12 avril 2016

Présents : Crampe Sylvain (IUG), Hemery Léa (IUG), Billoud Cédric (IUG), Ginet Coraline (IUG), Hallez Laure-Anne (IUG), Villarosa Firdaws (IUG), Besançon J. Luc (Abbaye-Jouhaux), Serres Jean-Claude (Berriat), De Choudens Henri (Championnet), Tournon Jean (Notre-Dame), Madaule Geneviève (Centre Gares), Charre Jean-Pierre (Rive Droite).

La reprise du travail sur l'urbanisme, suite à l'absence de résultat de la réunion commune CLUQ – LAHGGLO du 2 mars 16, qui visait à répartir l'approche des questions et à susciter des prises en charge, amène un compte rendu exceptionnel privilégiant l'information et suscitant la réflexion.

1 - Périmètres de la Commission. *Approche pluri-thématique des évolutions urbanistiques de la ville centre de Grenoble-Alpes-Métropole et des communes voisines. A discuter.*

2 - Requalification - réaménagement de l'Esplanade - route de Lyon. Depuis l'élection de la Municipalité Piolle, on peut distinguer trois phases : 1- Une prise en charge associative, par le CLUQ et l'UQ Rive Droite, qui ont monté une succession de réunions, au local, au Boulodrome, en vue d'échanger les savoirs, réfléchir à la co-construction, rédiger un cahier des charges, esquisser des projets d'aménagement. 2- Des mouvements, la création d'un Comité des Habitants ; l'intervention de la Ville et de ses prestataires ; les réunions publiques sur l'îlot Peugeot. 3- Des « temps publics », conduits par les prestataires, traitant de grands thèmes et visant à créer un « projet de vie pour le quartier ».

A la rentrée 2015, la synthèse des temps publics a été présentée, le Comité a été durant un soir « pris en otage » par les commerçants et enfin a explosé, fin novembre 15.

En décembre 15, la Ville, suivant l'appel d'offres du 26/03/2015 concernant la « **Co-construction du projet de requalification urbaine et paysagère du quartier de l'Esplanade** », a recruté « une équipe pluridisciplinaire de concepteur urbain comprenant notamment architecte et/ou urbaniste, paysagiste, BE concertation, environnement, VRD ». Ce sont HDZ Urbanistes Architectes (mandataire du groupement) ; ILEX Paysagistes ; Architecture In Vivo (spécialiste en participation citoyenne et médiation de l'urbanisme) ; Wagon Landscaping ; Stéphane MALEK – Sociologie urbaine ; SOBERCO Environnement ; INFRA Services – Bureau d'études Techniques ; TRANSITEC – Bureau d'études Déplacements – Mobilité ; Cabinet Bérénice – Expert en programmation commerciale. HDZ est mandaté pour cinq ans, pour un montant de 300 000 euros.

Des membres de l'équipe HDZ sont allés en triporteur, du 30 janvier au 14 février 16, à la rencontre des citoyens. Cette « concertation itinérante », annoncée par des totems, s'est faite en différents endroits de la ville, jusqu'au parc Paul Mistral, à Grand Place, au Campus.

Les étudiants d'Urba se posent la question de la constructibilité, notamment sur les bords de l'Isère. Un membre de la Commission leur indique le zonage des risques d'inondation. Une autre question est celle de la prise en compte des souhaits des habitants et commerçants. Un membre de la Commission leur donne son avis.

Post réunion. Le lancement de la démarche a eu lieu le dimanche 24 avril 16. La Maison du Projet, installée boulevard de l'Esplanade dans des conteneurs maritimes recyclés, a été inaugurée à 12 h et présentait l'enquête itinérante du Triporteur ; à 14 h, au Boulodrome, après des interventions du Maire Eric Piolle et du mandataire Baptiste Hernandez (HDZ), se sont tenus quatre ateliers : Le partage du diagnostic ; Comment co-construire le projet de l'Esplanade ? Quelles contraintes et quelles marges de manœuvre ? Quels usages futurs pour l'espace public de l'Esplanade ? La journée s'est terminée par une synthèse des ateliers et par le poétique spectacle de la compagnie La tête sur les étoiles.

Tout est sur le site www.grenoble-esplanade.

A qui appartient l'Esplanade ? Elle appartient d'abord à ses habitants et commerçants, mais aussi aux habitants et commerçants des quartiers voisins, nécessairement impactés par ses évolutions, mais aussi aux habitants de l'agglomération, par le fait qu'elle accueille des manifestations d'envergure, qui l'occupent durant 18 % du temps global.

Politiquement et financièrement, elle dépend de la Ville de Grenoble, qui a lancé l'appel d'offres pour la conception urbaine, a choisi le prestataire et sans doute le finance.

L'Esplanade elle-même est passée un temps à la Métro, mais est revenue à la Ville.

Suggestion : portage par une Commission commune CLUQ - LAHGGLO.

2 - Actions en cours sur la Bastille. Une réunion s'est tenue le 8 mars 16 à la Ville. Elle avait été curieusement convoquée, par un courrier papier adressée aux quatre Co-Présidents du CLUQ et au Président de l'UQ Rive Droite. J.P. Charre a vainement protesté. On lui a expliqué que la Ville voulait des relais qui regarderaient la Bastille d'un œil neuf !

Les faits majeurs sont la vente par adjudication publique de l'Institut Dolomieu, le 23 juin 16 (5000 m², mise à prix 449 000 euros), le projet de transformation de l'Institut de Géographie en résidence hôtelière, le projet d'implantation de vignes.

L'Institut de Géographie est en zone UP, avec une constructibilité réduite. L'architecte affirme que son projet la respecte. Le permis de construire est en cours d'instruction.

L'établissement, surélevé d'un étage, comprendrait 45 hébergements (studio, appartements), des lieux de détente (salle de gym, sauna, piscine...), 355 m² de lieux de travail (salle de co-travail), et la conservation de l'amphithéâtre, soit 3720 m² de surface de plancher au lieu des 3100 actuels.

L'implantation de vignes est envisagée à l'est (dans les redans de la première enceinte (Lesdiguières), et au-dessus du Rabot. Le projet est porté par un viticulteur qui souhaite avoir, au-dessus du CROUS, 5000 m² à 1 ha, et un espace de stockage (qui pourrait être la poudrière de la citadelle). Un appel d'offre « étude de faisabilité pour l'implantation d'un projet viticole » a été lancé début 2016 par la Direction de l'Environnement et du Cadre de vie.

Un autre projet est la mise en sécurité de la terrasse située sur le toit du restaurant (ancienne caserne U : étanchéité, garde corps, escalier, mobilier d'interprétation).

Les problèmes de la Bastille sont l'accès aux véhicules lourds et l'alimentation en eau. Les voies sont des rampes d'artillerie aux virages aigus (on tournait les canons à la main), qui supposent des véhicules légers. La pression du réseau d'eau est insuffisante. C'est le CROUS qui dessert le Rabot, l'IGA, Dolomieu et le Musée dauphinois (par une pompe et une citerne vétustes n'assurant guère la sécurité incendie).

[Lien vers le power point présenté en réunion](#)

A qui appartient la Bastille ? Elle est sur trois communes, mais surtout celle de Grenoble. La réunion du 8 mars était conduite par des chefs de service municipaux et ne comportait que des techniciens de la Ville. Mais la Bastille appartient aussi aux « Grenopolitains » (habitants de Grenoble Alpes Métropole (JPC), qui viennent s'y promener, y emmènent leurs visiteurs. Portage par une Commission commune ?

Les étudiants d'Urba nous remercient pour l'information distribuée.

3 - Développement touristique et labellisation patrimoniale

Deux actions, aux niveaux de la Métropole et de la Ville, sont en cours.

3.1 – Le schéma métropolitain

La Métro a monté un « Schéma métropolitain de développement touristique 2016 - 2020 ». Après la prise de compétence tourisme, le Conseil avait décidé, en juillet 2015, d'engager l'élaboration d'un schéma de développement touristique, qui a pris forme le 1er avril 2016.

La stratégie de développement touristique de la Métropole repose sur « un positionnement différenciateur » : « Grenoble, une Métropole au cœur des Alpes », « une destination touristique mêlant intimement ville et montagne avec • une offre culturelle et patrimoniale de haut niveau • une offre d'activités de montagne en toute saison et pour tous les publics.

Le premier chantier consiste à « renforcer l'accessibilité entre ville et massifs », ce qui amène à interroger les « liaisons en transports en commun entre la partie urbaine de l'agglomération grenobloise et les massifs environnants ». Une étude, avec un budget prévisionnel de 80 000 €, va porter sur l'adaptation ou la mise en place de lignes touristiques prioritaires entre la Métropole et les massifs. *On devine que ces lignes auront un impact sur les déplacements quotidiens (navetteurs).*

Un autre chantier vise à « développer des sites emblématiques du lien ville/montagne », et notamment ... la Bastille, qui a reçu ces dernières années divers équipements, et qui « au regard de son potentiel et de sa place dans l'offre touristique de l'agglomération, se prête à une nouvelle phase de développement ». Une étude conduite par Grenoble-Alpes Métropole avec la Ville de Grenoble est programmée en 2017 et nantie d'un budget de 90 000 €.

Il est possible que ce chantier Bastille ait engendré la réunion résumée ci-dessus (cf. 2), qui comportait une longue et exhaustive collecte des informations nécessaires.

[Lien vers le Schéma métropolitain de développement touristique 2016-2020.](#)

3.2 - Le label grenoblois

La Ville a engagé le montage d'un dossier destiné à acquérir la qualité de Ville d'Art et d'Histoire, qui succède à l'appellation « Ville d'art », disparue en 2005. Depuis 2015, La Direction des Affaires culturelles de la Ville conduit des réunions rassemblant les acteurs de l'art, du patrimoine et de la médiation culturelle, qui travaillent en Ateliers : Patrimoine paysager, environnement, développement durable ; Economie et urbanisme.

Grenoble mise notamment sur sa longue histoire de ville fortifiée (16 siècles de fortifications (de la fin du III^{ème} au début du XX^{ème}), et six enceintes successives, qui ont marqué la distribution spatiale des formes, fonctions et sociétés urbaines d'une bonne partie de la ville, l'ex-ville intra-muros, couverte par une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine).

Qui suit les actions ? Le Schéma de développement touristique est métropolitain, la labellisation de Ville d'Art et d'Histoire concerne Grenoble.

4 - Révision du PLU de Grenoble. La Métro a acquis la compétence Urbanisme, mais elle a redonné à la Ville de Grenoble le soin de réviser son PLU, dont s'inspirera le PLU intercommunal (PLUi). La Ville a réactivé le Comité de Suivi et d'Evaluation (CSE) qui suivait la révision sous la précédente Municipalité et qui est maintenant encadré par les techniciens de la Ville et de la Métropole. Elle alterne réunions du CSE, selon un rythme mensuel, et réunions publiques sur « le projet de ville », qui est en fait le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD, lequel donne les orientations politiques selon lesquelles seront établis les règlements de zones). Les réunions publiques sont introduites par le Maire de Grenoble et le Vice-Président ad hoc de la Métro.

Durant le premier tiers de l'année 2016, le travail porte sur les grandes orientations du Projet de ville, traduites dans le nouveau PADD, auquel on peut accéder par le lien suivant : www.grenoble.fr/cms_viewFile.php?idtf=5994&path=Projet-d-Amenagement-et-de-Developpement-Durables-Ville-de-Grenoble-avant-projet-mars-2016.pdf Lors de la réunion du 6 avril, les participants ont travaillé en ateliers autour de trois axes : Grenoble ville désirable et solidaire, Grenoble cœur de métropole, Grenoble ville en transition.

Une deuxième phase va décliner ces grandes orientations au niveau des quartiers. Un prestataire, WZA, accompagnera la Ville dans cette démarche de participation visant à créer des schémas d'orientation pour des secteurs à enjeux.

Ce travail sera remis à la Métropole, en vue de l'élaboration de son PLUI, et fera l'objet d'une présentation publique et d'une exposition à la Plateforme, en début d'année 2017.

A qui revient le travail ? L'imbrication du PLU grenoblois et du PLU intercommunal renvoie momentanément le travail autant vers le CLUQ que vers LAHGGLO.

Au-delà de la redistribution associative, la question est de savoir comment la Métro mettra en œuvre un PADD marqué par les choix politiques de la Municipalité grenobloise.

5 - Le Plan Municipal de Santé.

Le Plan Municipal de Santé 2016 - 2020 de Grenoble, a été élaboré de mars à décembre 2015 par la Direction de la Santé Publique et Environnementale de la Ville de Grenoble. Des réunions de travail rassemblant des volontaires ont été introduites par une Conférence de Santé en mars et suivies par une autre Conférence, en novembre, avant l'adoption du Plan par le Conseil municipal du 25 janvier 2016.

Les réunions de travail ont principalement consisté à entendre des exposés sur les grandes questions de santé. Le Plan porte sur des aspects matériels ressortant de la commune (Logements, crèches, écoles, aménagement urbain, transports, vie associative...), mais aussi sur des aspects partagés, comme « les expositions des individus aux substances reconnues polluantes et gênantes », qui ne s'arrêtent évidemment pas aux limites communales.

Le plan est « municipal » et il ne peut en être autrement, puisque la Métro n'a pas la compétence santé. Le Plan comporte à la fois des actions « en pied d'immeuble », qui ressortent de la Municipalité, et des actions sur la qualité de l'air, qui concernent toute l'agglomération. Certaines cartes s'étendent d'ailleurs sur des communes voisines. Le Plan n'est pas seulement grenoblois.

Les réunions ont été suivies par un membre du CLUQ et un de LAHGGLO, ce qui est un exemple de co-suivi d'une question portée par la commune centre et à résonance d'agglomération.

[Lien vers Plan Municipal Santé](#)

[Lien vers La santé en projet](#)

6 - La démarche VADA

La démarche Ville Amie des Aînés (VADA), est participative et transversale. Initiée par Kheira CAPDEPON, 3ème adjointe au Maire en charge des personnes âgées et de la politique intergénérationnelle, elle vise à replacer les individus âgés au cœur du débat public, notamment à travers l'organisation de focus-groups à l'échelle des secteurs.

Les focus-groups sont des réunions interactives réunissant une dizaine de personnes âgées volontaires, âgées de 55 ans et plus, ayant pour objectif de faire germer différentes idées autour de trois thèmes :

- Habitat et environnement
- Lien social et solidarité
- Participation sociale, engagements, citoyenneté

L'objectif est de donner la possibilité aux aînés de s'exprimer et d'être force de proposition sur les thématiques travaillées par la municipalité. Les focus-groups se dérouleront sur la première quinzaine de mai, les lieux seront précisés ultérieurement.

A Grenoble, le choix a été fait de confier la démarche à la Direction de la ville solidaire et citoyenne, traduisant la volonté de la Municipalité d'inscrire les personnes âgées dans une

perspective de citoyenneté, et de les considérer comme citoyen à part entière contribuant à la vie sociale et participant socialement.

[Lien vers le flyer présentant les contours de la démarche VADA](#)

Diffusez le flyer : c'est un geste à faire en faveur de nos aînés.

C'est une démarche grenoblo-grenobloise, combinant citoyenneté et santé. Elle peut servir d'exemple à d'autres communes, mais sa réalisation ne dépasse pas les limites de la commune centre.

7- Présentation de l'ouvrage « Grenoble, le pari de la métropole ».

L'idée, lancée en CA du CLUQ, de conduire, à l'aide d'un ouvrage récemment paru (Sous la direction de Daniel Bloch et Romain Lajarge, PUG, décembre 2015), un échange sur l'état des lieux au moment de la métropolisation et sur les perspectives d'avenir, a été réalisée en collaboration avec LAHGLO.

Deux séances se sont tenues dans la salle de réunion du CAUE, rue Hébert, obligeamment mise à notre disposition. Chacune a vu intervenir quatre contributeurs, qui ont traité de questions absentes de l'ouvrage (la démographie), et de thèmes concernant plus particulièrement les associations d'habitants. Nous avons eu des plaidoyers, sur le besoin d'assurer la pérennité du développement économique, sur la reconnaissance du rôle des diasporas dans la vie grenobloise. Nous avons eu des résumés de contributions. Chacun a pu interroger les auteurs. Nous étions une quarantaine à la première séance, où les échanges furent intenses ; un peu moins à la deuxième, qui fut plus ouverte.

Une large communication avait été faite et il y avait d'autres participants que des membres d'Unions de Quartier. Ces deux séances publiques ont contribué à nous faire connaître.

Elles participent à une action citoyenne, l'envoi au Premier Ministre d'une lettre ouverte demandant l'élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains.

Une note à venir décrira plus précisément cette action et ses suites éventuelles : consultez régulièrement les blogs.

8 - Formations.

8.1 - Initiation à la co-construction. Le CLUQ a toujours en attente sa demande de financement de projet, déposée en même temps que la demande de subvention de fonctionnement.

Comportant trois temps, s'élevant à 4 750 euros, elle vise à « **Renforcer la participation des citoyens à la décision publique en matière d'urbanisme, en vue d'améliorer la qualité de la ville** ».

8.2 - Découverte du P.L.U. Une association de professionnels est prête à conduire de nouvelles séances d'analyse des différents documents constituant un P.L.U.I. : le rapport de présentation (diagnostic) ; le P.A.D.D. ; les O.A.P. ; les documents graphiques ; le zonage ; la nomenclature des zones ; les règlements de zones ; les annexes et servitudes.

Les séances seraient en accès libre et gratuit et porteraient sur pièces (à la Plateforme).

8.3 - Définition d'une métropole. La même association est prête à conduire des ateliers de définition, de quantification et de représentation graphique de la quinzaine de paramètres qui font une métropole.

9 - Utilisation des nouvelles possibilités d'interpellation : elles pourraient concerner :

9.1 - L'ancien Musée-bibliothèque : échange épistolaire avec le Président de l'Académie delphinale.

9.2 - L'ancienne Grande Orangerie (la petite est la salle d'expositions temporaires du Muséum d'Histoire naturelle) : demande déjà déposée par une association constituée.

9.3 - Les Archives départementales. Un nouveau bâtiment va être construit à Saint-Martin d'Hères. Bien qu'il s'agisse d'un équipement départemental, la Ville pourrait être concernée par la conservation de la salle de conférences, refaite il y a quelques années. Cela donnerait à la partie sud-orientale de l'ex-ville fortifiée (Mutualité-Préfecture) une salle d'accueil polyvalente et d'envergure qui lui fait défaut.

10 - Questions diverses. Néant.

L'Animateur de la Commission
Jean-Pierre Charre



Prochaine réunion : mardi 17 mai, 18 h 30, au local.